



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports routiers****Groupe d'experts de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)****Vingt-huitième session**

Genève, 21 février 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-huitième session\* \*\***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 21 février 2022 à 9 h 30, dans la salle XXIV. La session sera organisée en deux séances, de 9 h 30 à 11 h 30, puis de 14 heures à 16 heures.

La vingt-huitième session du Groupe d'experts de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) se tiendra sous forme hybride en raison de la situation liée à la COVID-19. Les participants pourront y assister en présentiel ou depuis une plateforme en ligne, et l'interprétation simultanée sera proposée dans les trois langues officielles.

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.

---

\* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE ([www.unece.org/trans/main/sc1/sc1.html](http://www.unece.org/trans/main/sc1/sc1.html)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([roadtransport@unece.org](mailto:roadtransport@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3<sup>e</sup> étage du Palais des Nations).

\*\* Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante :

<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=z5NBdu>.

À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres informations utiles sont disponibles à l'adresse [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html).



2. Programme de travail :
  - a) Élaboration de propositions d'amendements à l'AETR, notamment à son article 22 *bis* ;
  - b) Appendice 1C ;
  - c) Application du règlement (CE) n° 561/2006 de la Commission européenne dans la « région de l'AETR ».
3. Système TACHOnet.
4. Élection du (de la) vice-président(e).
5. Questions diverses.
6. Date et lieu de la prochaine session.
7. Adoption du rapport.

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session (ECE/TRANS/SC.1/GE.21/63).

**Document(s)**

ECE/TRANS/SC.1/GE.21/63.

### 2. Programme de travail

#### a) Élaboration de propositions d'amendements à l'AETR, notamment à son article 22 *bis*

À la précédente session, le Groupe d'experts a poursuivi l'examen des documents ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2021/2 (propositions du Portugal visant à modifier les articles 10, 13, 14 et 22 de l'AETR pour, respectivement, faciliter l'ajout du nouvel appendice 1C, déterminer les dates de mise en œuvre appropriées, permettre l'adhésion des organisations d'intégration économique régionale et modifier les mécanismes d'amendement des appendices) et ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2021/3 (observations de la Russie sur ladite proposition). En l'absence d'accord sur le fond, les deux parties étant restées sur leurs positions initiales, le Groupe d'experts a décidé de poursuivre les consultations informelles en vue d'un compromis et de commencer à utiliser le document ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2021/2 comme point de départ des discussions à venir, sans préjudice de la décision finale. À la présente session, le Groupe d'experts sera invité à poursuivre les débats et à trouver un compromis.

**Document(s)**

ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2021/2, ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2021/3.

#### b) Appendice 1C

À la précédente session, le document ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2018/1/Rev.1 (propositions du Portugal visant à modifier l'annexe IC afin d'adapter au cadre juridique de l'AETR les dispositions de l'UE relatives au tachygraphe intelligent (en tant qu'appendice 1C)) n'était disponible ni en français ni en russe. Le Président a donc invité tous les experts à continuer de se familiariser avec le document afin de faciliter les discussions lorsque les versions française et russe seraient disponibles. À la présente session, le Groupe d'experts sera invité à examiner ce document, si ce dernier est disponible dans les trois langues.

**Document(s)**

ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2018/1/Rev.1.

**c) Application du règlement (CE) n° 561/2006 de la Commission européenne dans la « région de l'AETR »**

Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre son débat sur cette question. Par ailleurs, la Commission européenne sera invitée à présenter un exposé sur les nouvelles règles découlant des modifications apportées au règlement (CE) n° 561/2006 (premier train de mesures sur la mobilité).

**3. Système TACHOnet**

À la précédente session, la Commission européenne a présenté (au nom du Portugal) le document ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2019/1/Rev.3, qui contient une proposition visant à introduire un nouvel appendice (appendice 4) sur l'échange d'informations. La Fédération de Russie a réitéré les commentaires formulés dans le document ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2021/3 et demandé qu'ils soient incorporés au prochain projet. À la présente session, le Groupe d'experts sera invité à examiner le document révisé (ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2019/1/Rev.4).

**Document(s)**

ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2019/1/Rev.4.

**4. Élection du (de la) vice-président(e)**

À la session précédente, le Groupe d'experts n'a pas élu de vice-président(e). Il a reporté cette élection à une session ultérieure. Il sera invité à élire le (la) vice-président(e) à la présente session.

**5. Questions diverses**

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

**6. Date et lieu de la prochaine session**

La prochaine session devrait se tenir le 13 juin 2022 au Palais des Nations, à Genève. La date limite de soumission des documents officiels est le 28 mars 2022.

**7. Adoption du rapport**

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de la session.

---